



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 11 septembre 2024

N° d'affaire : 2022.SIDGS.500

NeVo/Rialto : projet et introduction à la Police cantonale bernoise – recommandations de la Commission de gestion

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif NeVo/Rialto : projet et introduction à la Police cantonale bernoise – recommandations de la Commission de gestion avec les déclarations de planification suivantes :

1. Le Conseil-exécutif en tant que collège assume de manière active la responsabilité pour le projet NeVo/Rialto jusqu'à la réalisation de l'objectif principal, à savoir l'utilisation d'un même système pour l'échange numérique de données entre la police et la Justice.
2. Le Conseil-exécutif en tant que collège veille à ce que la recommandation 2 de la CGes soit intégralement prise en compte dans le rapport en réponse à la motion 228-2023 :
le rapport devra en particulier présenter les mesures par lesquelles le canton entend garantir que les enseignements tirés de NeVo/Rialto seront pris en compte lors de projets à venir, notamment dans les domaines de la gestion du changement (avec implication du personnel), des formations du personnel, de la responsabilité principale d'un projet et de l'évaluation des risques avant le développement de systèmes propres.

Berne, le 11 septembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général